

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES
78570EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 15 septembre 2022

DATE D’AFFICHAGE : 28 septembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice :	33
Présents :	26
Votants :	29

L’an deux mille vingt-deux, le vingt et un septembre le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le quinze septembre deux mille vingt-deux, s’est réuni en salle du Conseil à 20h30, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

Etaient présents :

Mme ARENOU, M. LONGEAULT, Mme CHIARETTO, M. BONNEAU, Mme BATHILY, M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH, M. GAILLARD, Mme BELHADJ-ADDA, Maires – Adjointes,
M. CAMARA, Mme CHERGUI, Mme CHARLOT, M. GOURVENEK, Mme BOUKANDOURA, M. LIAOUI, M. BRENOT, Mme CHATELAIN, M. AZIMI, Mme RAKOTOMALALA, M. HILALI, M. MARCIN, M. GAYDOUK, Mme DUBOIS, M. FOURE, Mme KHARJA, Mme SIRAS, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

M. DUBOIS	(Procuration à M. GOURVENEK)
M. FARIGOULE	(Procuration à Mme KHARJA)
Mme LARABI,	(Procuration à Mme SIRAS)

Absents excusés :

Mme BIGLIONE, M. ALIMI, M. ODIRA

APPROBATION DE LA CONVENTION DU DISPOSITIF DU CONTRAT DEPARTEMENTAL SOCIAL TERRITORIALISE POUR L’ANNEE 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2020-CD-4-6248.1 du 27 novembre 2020 approuvant le lancement du dispositif Contrat Départemental Social Territorialisé,

Vu le projet et la demande de subvention formulés par la Commune de Chanteloup-les-Vignes dans le cadre dudit dispositif,

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental n° 2021-CP-7600.1 du 22 octobre 2021 approuvant la présente convention,

Considérant qu’en vertu de l’article L. 3211-1 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Départemental est compétent pour mettre en œuvre toute aide ou action relative à la prévention ou à la prise en charge des situations de fragilité, au développement social, à l’accueil des jeunes enfants et à l’autonomie des personnes. Il est également compétent pour faciliter l’accès aux droits et aux services des publics dont il a la charge et pour promouvoir les solidarités et la cohésion territoriale sur le Territoire Départemental, dans le respect de l’intégrité, de l’autonomie et des attributions des régions et des communes,

Considérant le projet initié et conçu par la Commune, concernant l’insertion sociale des jeunes et le soutien à la parentalité,

Considérant que ce projet participe de la politique Départementale,

Considérant qu’il convient de solliciter un financement de 31 000 € en 2022 auprès du Conseil Départemental des Yvelines pour la réalisation des actions prévues par la ville dans le cadre du dispositif Contrat Départemental Social Territorialisé,

ENTENDU l’exposé de Mme Catherine ARENOU, Maire ;

Après en avoir délibéré, à l’unanimité ;

Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20221003-2022DEL75-DE
Date de réception préfecture : 11/10/2022

APPROUVE le financement du lancement du dispositif Contrat Départemental Social Territorialisé du Conseil Départemental des Yvelines pour l'année 2022,

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention et les avenants à venir.

Chanteloup-les-Vignes, le trois octobre deux mille vingt-deux

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Maire-adjoint



François LONGEAULT

Délibération certifiée exécutoire de par :

- l'affichage le : **28 SEP. 2022**

- la transmission à la Sous-Préfecture
le : **11 OCT. 2022**

Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20221003-2022DEL75-DE
Date de réception préfecture : 11/10/2022